



ADDENDA # 2

Date: le 4 février 2015

Projet: Modernisation de l'éclairage – Remplacement d'appareils d'éclairage

Les soumissionnaires doivent s'assurer que leurs propositions soient basées sur la version la plus récente des documents de soumission publiés et prennent en considération les informations ci-dessous, incluant toute information déjà publiée lors des amendements ou Q&Rs antérieurs.

Les propositions ne respectant pas cette exigence seront rejetées.

6. Appel d'offres, Page couverture

REPLACER : « L'invitation prend fin le 4 février 2015 à 14h00 »

PAR : « L'invitation prend fin le 6 février 2015 à 14h00 »

TOUTES LES AUTRES CONDITIONS ET EXIGENCES DEMEURENT INCHANGÉES.